

## ETUDES DE SOL

# GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

*L'étude de sol pour l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est une étape indispensable à la réalisation de votre projet immobilier. Cette étude intervient dans le cadre d'une demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.*



Habitat individuel



Habitat Collectif



Commerces  
& Tertiaire

Découvrez  
l'ensemble  
de nos solutions

[www.alliance-env.fr](http://www.alliance-env.fr)



## QU'EST-CE QUE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE ?

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est l'ensemble des solutions mises en oeuvre pour la préservation des ressources en eau, et limiter les risques d'inondations et de pollution. Seule une approche globale, dès la conception du projet, permet d'apporter des réponses durables, autrement dit : minimiser l'imperméabilisation des sols, réduire le volume d'eau de ruissellement et garantir la qualité de l'eau.

## QU'EST CE QU'UNE ÉTUDE DE PERMEABILITÉ ?

L'étude de perméabilité vise à caractériser la capacité d'infiltration du sol en présence d'eau en vue d'identifier et de dimensionner les techniques alternatives mobilisables pour restituer l'eau de pluie au milieu au milieu naturel par une gestion « à la source ».

Cette étude intervient dans le cadre d'un dépôt de permis de construire conformément à la réglementation en vigueur.

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Alliance Environnement vous guide et vous conseille dans vos démarches de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Notre accompagnement clés en main s'étend de la définition précise de votre besoin en fonction des spécificités urbanistiques de votre commune, à la réalisation des tests de perméabilité et jusqu'à la restitution de notre étude.

Au delà de la simple étude, **nous faisons de notre devoir de conseil une priorité dans l'accompagnement** de nos clients dans ces démarches souvent complexes

## CETTE ÉTUDE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Les mesures réglementaires proviennent principalement de la loi sur l'eau spécifiant que les aménagements doivent limiter l'imperméabilisation des sols et ne pas aggraver le risque d'inondation.

Le PLU/POS de votre commune précisera les dispositions à prendre pour le dépôt de votre permis de construire.

## NOS SERVICES SUR-MESURE



### Etude du milieu physique

- Situation et contraintes de la parcelle
- Contexte physiographique
- Tests de perméabilité



### Choix et dimensionnement de la solution

- Possibilités de réutilisation
- Calcul du volume à infiltrer
- Sélection de la ou/des filières adaptées



### Formalisation de l'étude

- Rédaction du rapport
- Remise au client pour dépôt et instruction lors de la demande de P.C



 Sondage et test de perméabilité

## NOUS RÉALISONS AUSSI

En complément de l'étude de sol pour l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, nous pouvons réaliser votre étude pour un dispositif d'assainissement non collectif



*Ils nous font confiance :*

**Particuliers, architectes, maître d'oeuvre, collectivités, promoteurs**



*Services de proximité :*

**Montpellier, Nîmes, Sète, Narbonne, Béziers, Perpignan, Alès**



**3 ingénieurs spécialisés**  
**2 techniciens qualifiés**



Toutes vos demandes sur:  
[commercial@alliance-env.fr](mailto:commercial@alliance-env.fr)  
04 67 83 75 16